



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 535-20 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 535 AFIN DE CRÉER LA
NOUVELLE ZONE I-149 DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL ET D'Y
PRESCRIRE UNE SUPERFICIE MINIMALE ET MAXIMALE DE LOT**

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 janvier 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 535-20.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de 8h00 à 16h30 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 12h00 le vendredi. Des copies de celui-ci peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais fixés par le conseil.

Le règlement numéro 535-20 entre en vigueur le 25 janvier 2022.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 25 janvier 2022.

Le greffier de la Ville

Me Pierre Tapp OMA

Me Pierre Tapp, OMA